

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

16 AOÛT 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 16 août 2021 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Madame Victoire Marin, mairesse
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 16 août 2021

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement facture de la firme d'architectes MB au montant de 3 305.53 \$ pour l'installation du bureau municipal;
 - 4.3 Autorisation de paiement facture Émilien Simard pour nivelage des routes au montant de 1 943.08 \$;
 - 4.4 Autorisation de paiement de factures juin FQM frais d'ingénieurs projet pavage au montant de 1 409.80 \$ et projet mur de protection au montant de 2 227.09 \$ juillet mur de protection 1 479.48 \$ pavage 517.60 \$;
 - 4.5 Autorisation de paiement factures Entreprises d'Auteuil pour décomptes 1 et 2 travaux mur de protection pour un total de 51 198.74 \$;
 - 4.6 Résolution autorisant de passer directement avec la FQM pour l'assurance collective de la directrice générale au lieu d'avoir un intermédiaire de la MRC de La Matanie;
5. Suivi de dossier travaux route du Petit-Canada;

6. Adjudication contrat déneigement 2021-2022;
7. Programmation # 2 TECQ acceptée;
8. Suivi de dossier du bureau municipal;
9. VARIA
10. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

2021-08-113 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 16 août 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont tous présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

**2021-08-114 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5
JUILLET 2021**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

ADOPTÉE

**2021-08-115 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12
JUILLET 2021**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 juillet 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 juillet 2021.

ADOPTÉE

2021-08-116 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 6 JUILLET AU 16 AOÛT 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 juillet au 16 août 2021, pour un montant 92 017.10\$ numérotés consécutivement de 3716 à 3740 pour les chèques de payes et de 5976 à 6016 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2021-08-116 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – GROUPE ARCHITECTURE MB – PROJET AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL POUR BUREAU – FACTURE # F-2084

Considérant que la municipalité a donné le mandat à Groupe Architecture MB par sa résolution 2020-12-8-185 pour une étude d'avant-projet d'aménagement du bureau municipal;

Considérant que les honoraires étaient estimés à 6 485 \$ plus taxes;

Considérant qu'un montant de 3 625.00 plus taxes a déjà été payé;

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Groupe Architecture MB # F-2084 – 2 875.00 \$ plus taxes
Solde pour esquisse et estimation préliminaire des coûts

QUE les budgets ont été respectés.

QUE si le projet reçoit l'aide financière souhaitée, cette dépense sera incluse dans le 5 % des dépenses autorisées avant-projet.

Cette facture sera remboursée avec les montants prévus au budget 2021.

ADOPTÉE

2021-08-117 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – EXCAVATION ÉMILIEN SIMARD – NIVELAGE DES ROUTES SECONDAIRES – FACTURE # 119

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Excavation Émilien Simard facture # 119 – 1 690.00 \$ plus taxes
Nivelage des routes secondaires

Cette facture sera remboursée avec les montants prévus au budget 2021.

ADOPTÉE

2021-08-118 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PROJETS PAVAGE RUES ST-JEAN ET MGR ROSS ET RÉPARATION MUR PRISE D’EAU – FACTURES # 3145- 3144- 3280- 3279

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités # 3145 – 1 226.18 \$ plus taxes
Dessins d’atelier, surveillance bureau et chantier, visite terrain
- Fédération Québécoise des Municipalités # 3144 – 1 937.02 \$ plus taxes
Dessins d’atelier, surveillance bureau et chantier, Gestion de projet, plans, rédaction rapport, réunion de démarrage
- Fédération Québécoise des Municipalités # 3280 - 450.18 \$ plus taxes
Pavage rue Mgr Ross et St-Jean – surveillance bureau et analyse des données
- Fédération Québécoise des Municipalités # 3279 – 1 286.78 \$ plus taxes
Réparation mur de protection – surveillance bureau et chantier et analyse des données

Ces factures seront remboursées avec de l’aide financière de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

2021-08-119 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – LES ENTREPRISES D’AUTEUIL ET FILS – PROJET RÉPARATION MUR DE SOUTÈNEMENT PRISE D’EAU ROUTE - DÉCOMPTE # 1- DÉCOMPTE # 2 FACTURES #10248 ET 10364

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Les Entreprises d’Auteuil et Fils # 10248 – 42 186.62 \$ plus taxes
Décompte # 1 - travaux de construction mur de protection prise d’eau
- Les Entreprises d’Auteuil et Fils # 10364 – 2 343.70 \$ plus taxes
Décompte # 2 - Retenues 5 %

Cette facture sera remboursée avec l’aide financière de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

2021-08-120 ADHÉSION À UN CONTRAT D’ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut participer au bénéfice exclusif de sa directrice générale, Madame Linda Imbeault, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte de participer pour le bénéfice exclusif de sa directrice générale au Contrat;

QUE la Municipalité Grosses-Roches souscrive au 1 septembre 2021 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat ;

QUE la Municipalité de Grosses-Roches paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Grosses-Roches s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat;

QUE la Municipalité de Grosses-Roches donne le pouvoir à sa directrice générale, Madame Linda Imbeault, d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat;

QUE la Municipalité de Grosses-Roches autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

2021-08-121 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT HIVERS 2021-2022 À JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT INC.

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme pour le déneigement et que les montants sont acceptables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches décide d'adjuger le contrat de déneigement pour les rues du village, la route des Grosses-Roches et la cour du garage municipal à Jasmin et Régis Imbeault inc. pour les hivers suivants :

HIVER 2021-2022 :

TOTAL DE LA SOUMISSION POUR 1 AN : 115 322.80 \$ taxes incluses

Que ledit Conseil adopte le procès-verbal de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le mercredi 11 août 2021 à 11h05.

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19h51 Fin : 19h56

Questions soulevées :

Bureau municipal

Trottoir rue Mgr Ross

2021-08- 122 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 19h57.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 16 août 2021, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :
_____.

Victoire Marin, mairesse

Date